A/R

THAURFIN

Mons, le 3 septembre 2025,

Ministère des Mines
CABINET DU MINISTRE
05 SEP 2025
Heure reçue 11h55'

De Ir Pol **HUART**, directeur de Thaurfin ltd

A **Monsieur Paul MABIOLA,** Directeur Général du Cadastre Minier

Cc **Son Excellence Monsieur Louis WATUM KABAMBA,** Ministre des Mines,
Monsieur le Professeur Cims MULUNGULUNGU NACHINDA, Directeur Juridique du CAMI
Cabinet Jean MBUYU & Associés, Mandataire en mines
Me Daddy MBALA, avocat de Thaurfin ltd et porte-parole du Mandataire en Mines
Me ABAYA KOY, Me Négro KAPITENI, avocat de Thaurfin ltd

MBUYU ET AL.
Société Civile d'Avocats
05/09/025
12h 30'

Concerne Inscription des 3PR 1323, 1324 & 1325 sur le portail du Cadastre Minier

Ref **TH-051-25 publiée sur** www.thaurfin.com/TH-051-25.pdf

Monsieur Paul MABIOLA, Directeur Général du Cadastre Minier,

En complément de notre lettre TH-050-25, et afin de faciliter l'inscription des 3PR, vous trouverez à la page 3 §6 de ce bref historique https://thaurfin.com/bref-historique.pdf **les informations relatives aux différents transferts de ces PR 1323, 1324 & 1325 qui devront figurer au dos des certificats de recherche qui seront prochainement délivrés conformément à** l'art 380 du règlement minier.

Les faits sont publiés à l'URL https://thaurfin.com/ref/ avec les liens hypertexte vers leur documentation. Ainsi, vous constaterez que j'ai commencé à m'impliquer dans le dossier JEKA en étant son consultant. Cette consultance a été interrompue par un conflit porté au TriCom de Kin/Matete et défendu par Me Daddy Mbala et Me Abaya Koy. Les 3PR 1323, 1324 & 1325 m'ont été cédé par le jugement RCE1260.

- **Le jugement RCE1260 du 13/11/2017** https://thaurfin.com/references/AN82.pdf
- **La domiciliation chez un mandataire en mines** https://thaurfin.com/references/AN85.pdf **du** 20/11/2017 **dûment légalisée le même jour**
- **Le certificat de non appel du 14/12/2017** https://thaurfin.com/references/AN84.pdf
- **La lettre de transmission PH-068-17 au CAMI du 15/12/2017 qui en a accusé réception le même jour** https://thaurfin.com/references/AN88.pdf
- **L'attestation d'exécution volontaire du 14/12/2017** https://thaurfin.com/references/AN86.pdf que je n'ai récupéré que lors d'une autre mission, le cogérant Joseph NTUMBA devait la signer

Afin de me conformer au code minier de 2018 ne permettant plus à une personne physique d'être titulaire de permis miniers, ces 3PR ont été transférés sur la société Thaurfin ltd le 15 février 2018

- **Par acte de cession** https://thaurfin.com/references/AN91.pdf **légalisée le même jour**
- **La domiciliation de Thaurfin ltd au Cabinet Jean Mbuyu du 15/02/2018 légalisée le même jour** https://thaurfin.com/references/AN85.pdf
- **La lettre de transmission PH-007-18 au CAMI du 20/02/2018 qui en a accusé réception le même jour** https://thaurfin.com/references/AN93.pdf

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, je Vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Reçu le 04/09/2025
à 9h00'
Maître MBALA Daddy

Ir Pol HUART
Directeur de Thaurfin ltd
Ingénieur Civil des Mines AIMs76 MINES-ParisTech84
Website : www.thaurfin.com ;
Email : p.huart@thaurfin.com
GSM/WhatsApp : 00 32 473 642 470

THAURFIN LTD
BVI